



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DE SAONE-ET-LOIRE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Conseil Départemental de  
l'éducation Nationale

N° 71 - 2017 - 09 - 01 - 100

Vu le code de l'éducation nationale et notamment les articles L 235-1, R 235.1 à R 235-11-1, relatifs aux conseils départementaux de l'éducation nationale et l'article R 212-7 et suivants du code de l'éducation, relatifs à l'indemnité de logement due aux instituteurs.

Vu la loi du 27 février 1880, relative au conseil supérieur de l'instruction publique et aux conseils académiques ;

Vu la loi du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire ;

Vu la loi n° 75.620 du 11 juillet 1975, relative à l'éducation ;

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983, modifiée et complétée par la loi n° 85.97 du 25 janvier 1985 portant dispositions relatives aux rapports entre l'état et les collectivités locales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 juin 2014 désignant les membres du conseil départemental de l'éducation nationale pour une durée de trois ans ;

Vu les désignations effectuées par les collectivités locales, les organisations syndicales, les usagers et les délégués départementaux de l'éducation nationale suite aux élections professionnelles de décembre 2014.

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de Saône-et-Loire,

## ARRETE

**Article 1er** : Le conseil de l'éducation nationale, institué dans le département de Saône-et-Loire est constitué comme suit :

### **1°) Représentants des collectivités locales :**

- Madame Renée Saunier - maire - mairie - 71420 Ciry-Le-Noble  
suppléant : Monsieur Jean Girardon maire - mairie 71300 Mont-Saint-Vincent

- Madame Isabelle Bajard - maire - mairie 71290 Loisy  
suppléant : Monsieur Daniel Christel - maire - Montbogre 71390 Saint-Désert

- Madame Montserrat Reyes - conseillère communautaire de la CUCM (communauté urbaine Creusot-Montceau) - adjointe au maire - mairie 71200 Le Creusot  
suppléant : Monsieur Jean-Marc Frizot - conseiller communautaire de la CUCM - adjoint au maire - mairie 71450 Blanzay

- Monsieur Dominique Commeau - maire - mairie - 71190 Etang-sur-Aroux  
suppléant : Monsieur Jean-Marc Hippolyte - maire - mairie 1200 Sain-Sernin-du-Bois

- Monsieur Fabien Genet - vice président - conseiller départemental du canton de Digoïn - 3 rue Guillemintot - 71160 Digoïn

suppléante : Madame Amelle Chouit - conseillère départementale du canton de Chalon-sur-Saône 2 - 10 rue Lamartine - 71100 Chalon-sur-Saône

- Madame Elisabeth Roblot - vice présidente - conseillère départementale du canton d'Ouroux-sur-Saône - 25 rue du Bois de Bépraux - 71620 Saint-Martin-en-Bresse

suppléante: Madame Colette Beltjens - conseillère départementale du canton de Tournus - La Grande Condemine - 71700 Tournus

- Madame Mathilde Chalumeau - conseillère départementale du canton de Louhans - 2 rue des prés - 71620 Villegaudin

suppléant : Monsieur Jean-Claude Becousse - vice-président - conseiller départemental du canton de Tournus - mairie - 1 place du pâquier - 71240 Laives

- Madame Catherine Amiot - conseillère départementale du canton d'Autun 1 - 21, rue Pasteur - 71360 Epinac

suppléant : Monsieur Frédéric Brochot - vice président - conseiller départemental du canton d'Autun 1 - Eschamps - 71400 Autun

- Monsieur Dominique Lotte - conseiller départemental du canton de Gueugnon - Chazey 71130 Gueugnon

suppléante : Madame Christine Louvel - conseillère départementale du canton de Saint-Rémy - 15 C rue des Buttes - 71380 Saint-Marcel

- Monsieur Stéphane Guiguet – vice président du conseil régional - 17 rue Parmentier – 71000 Mâcon

suppléante : Madame Laetitia Martinez - vice présidente du conseil régional - 54 rue du Maréchal Foch – 71200 Le Creusot

## **2°) Représentants des personnels titulaires de l'état :**

### **FSU**

- Monsieur Abdelhakim Boutmoudit - professeur - collège les Chênes Rouges - 71370 Saint Germain du Plain

Suppléant : Monsieur Vincent Castagnino - professeur des écoles - école maternelle Clair Logis - 71100 Chalon sur Saône

- Monsieur Frédéric Pehu - professeur des écoles - école primaire René Boudier - 71260 Viré

Suppléant : Monsieur Marc Vessiller - CPE - lycée Gabriel Voisin - 71700 Tournus

Monsieur Philippe Perrot - professeur - collège Victor Hugo - 71260 Lugny

Suppléante : Madame Aurélie Gagnier-Boivin – professeur des écoles – école primaire les Charreaux – 71100 Chalon-sur-saône

- Monsieur Mathias Cazier - professeur des écoles - école primaire Louis Lechère – 71100 Chalon- sur-Saône

Suppléant : Monsieur Philippe Bernard – professeur – collège Pierre Vaux – 71270 Pierre de Bresse

### **UNSA – EDUCATION**

- Madame Françoise Everitt - professeur des écoles - école primaire - 71250 Massilly

Suppléante : Madame Isabelle Emeric Zancanaro – professeur des écoles - école élémentaire Nelson Mandela – 71750 La Chapelle de Guinchay

- Monsieur Christophe Achat – professeur - lycée Camille Claudel - 71160 Digoïn

Suppléant : Monsieur Laurent Cagne – principal - collège Camille Chevalier - 71100 Chalon sur Saône

- Madame Agnès Fleury - professeur des écoles - école maternelle Hameau de Cruzille – 71880 Chatenoy le Royal

Suppléant : Madame Laurence Renaud-Bouteiller - professeur des écoles - école maternelle Raymond Dorey – 71700 Tournus

## **FNEC - FP - FO 71**

- Madame Catherine Morice - professeur des écoles - école primaire Louis Lechère - 71100 Chalon-sur-Saône

suppléante : Monsieur Alain Richardot – professeur certifié – collège Anne Franck – 71210 Montchanin

- Madame Fanny Puget – professeur des écoles – école Egalité Fraternité- 71100 Chalon sur Saône

suppléant : Monsieur Florent Papillon – professeur des écoles – école primaire Les Pastels – 71430 Palignes

## **SGEN – CFDT**

- Madame Anne-Marie Petit - professeur - lycée Henri Vincenot - 71500 Louhans

suppléant : Monsieur Didier Vincent - professeur - lycée Henri Parriat - 71300 Montceau-les-Mines

### **3°) Représentants des usagers :**

#### **a) Représentants des parents d'élèves :**

### **FCPE**

- Monsieur Frédéric Colas - La Guiche - 71240 Nanton

- Monsieur Patrick Fezard - 39 rue Saint-Alexandre - 71100 Chalon-sur-Saône

Monsieur Rafaël Freniche - 40 rue Anatole France - 71230 Saint-Vallier

suppléant : Monsieur Eric Violette - 2 rue Roger Lagrange - 71100 Chalon-sur-Saône

- Madame Clothilde Mention - 22 rue de Fréminet - 71140 Bourbon-Lancy

suppléant : Madame Marie-Laure Bernard - 14, rue Francis de Préssensé - 71160 Digoïn

- Monsieur Patrick Merlin – 32, rue Guy de Combaud - 71240 Sennecey le Grand

- Madame Isabelle Remond - route des étoiles – Les Buissons Moux - 71960 Prissé

suppléant : Monsieur Alain Raux – 10 rue de la Fontaine - 71200 Le Creusot

### **PEEP**

- Madame Corinne Dona - 509 chemin des Gérards - 71850 Charnay-les-Mâcon

suppléant : Monsieur Joël Veies - rue de l'ancien château - 71240 Beaumont-sur-Grosne

#### **b) Représentant des associations complémentaires de l'enseignement public :**

- Monsieur Marcel Mascio - 72 chemin des Pierres - 71960 Prissé

suppléante : Madame Anne-Marie Houillon - 273 route Mauzuits - 71260 La Salle

#### **c) Personnalités qualifiées nommées:**

- par monsieur le préfet :

- Monsieur Michel Genet - 13 rue de la Fontaine - 71160 Digoïn

suppléante : Madame Simone Mariotte - Les Béluses - 71260 Azé

- par monsieur le président du conseil départemental :

- Madame Hélène Friat - 515 rue Fayolle - 71870 Laize

suppléant : Monsieur Jean-Michel Sandon - Chemin de Bourdon - 71260 Senozan

**4°) Délégué départemental de l'éducation nationale (à titre consultatif) :**

- Monsieur Jean Escalier - moulin de Saint-Ambrun - 71860 Saint-Germain-en-Brionnais  
suppléante : Madame Odette Lepetit - 20 rue d'Autun - 71710 Montcenis

**Article 2** : Le mandat des membres titulaires et suppléants expire au terme de trois ans.

**Article 3** : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de Saône-et-Loire, monsieur le président du conseil départemental de Saône-et-Loire, monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres titulaires et suppléants et publié au recueil des actes administratifs.

Mâcon, le 1er septembre 2017

Le Préfet  
Jérôme Gutton



Jérôme GUTTON